



PROSUR INFO

LETTRE D'INFORMATION PERIODIQUE DES ADHERENTS DU CLUB D'ENTREPRISES PROSUR " UN PROJET D'ENTREPRISE : LA ROUTE PLUS SURE "

n° 2 – février 2004

L'édito

Depuis quelque temps, les communiqués de victoire se suivent et se ressemblent : les accidents de la route diminuent enfin.

Mais il ne faudrait surtout pas succomber à la tentation d'en rester là !

Les préventeurs savent bien que seule une action en profondeur, en cohérence avec les autres démarches de management de l'entreprise, offre une garantie de pérennité.

Les entreprises adhérentes de Prosur agissent pour maîtriser le risque routier, avec un niveau d'engagement variable, chacune avec sa spécificité, ses contraintes propres, sa façon à elle d'associer les salariés,...

Les ateliers Prosur sont l'occasion de confronter des expériences, de trouver des idées ou des solutions nouvelles, de partager sa conviction, de nouer des collaborations. Bref de faire avancer la prévention du risque routier.

C'est bien dans les ateliers que vit le Club Prosur !

ISSN en cours - Dépôt légal 1er trim. 2004
Publication périodique du Club Prosur
Directeur de la publication : M. COLINET
Contact : Th. FASSENOT - Tél. 03 88 14 33 68

Secrétariat : Prévention et Gestion des Risques Professionnels - CRAM Alsace-Moselle - 14 rue A. Seyboth - 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 14 33 00 - Télécopie 03 88 23 54 13
www.cram-alsace-moselle.fr

Actualités

Un code de bonnes pratiques

Réunis au sein de la Commission des AT/MP, instance paritaire de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, les partenaires sociaux demandent que soient mises en place dans les entreprises des mesures de prévention adaptées au risque routier en s'inspirant des principes généraux de prévention.

Au delà des obligations du conducteur vis à vis du Code de la Route, ce texte rappelle les obligations de l'employeur, responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels dans son entreprise. Conduire lors d'un déplacement en mission est un acte de travail ; l'employeur doit donc mettre en œuvre les bonnes pratiques de prévention de ce risque :

1. *Evaluation du risque formalisée dans le Document Unique,*
2. *Evitement du risque par la limitation des déplacements,*
3. *Réduction de l'exposition par la préparation et la gestion des déplacements,*
4. *Emploi de véhicules appropriés, adaptés au déplacement et à la tâche à effectuer,*
5. *Définition de protocoles pour communiquer en sécurité et supprimer*

l'usage de tout téléphone au volant.

6. *S'assurer que les conducteurs ont les compétences nécessaires pour conduire en sécurité.*

Il faut bien saisir la portée juridique de ce texte : le Code de bonnes pratiques, adopté par les partenaires sociaux a valeur de recommandation. Il affirme le principe de double obligation : le salarié doit respecter le Code de la route pendant son déplacement en mission, l'employeur doit lui en donner les moyens (en termes d'organisation du travail, d'équipement, etc.) Le texte, signé le 5 novembre 2003, est disponible sur www.cram-alsace-moselle.fr

Une charte sécurité routière

Cette charte a été signée le 13 janvier dernier par Jean-Pierre Raffarin, Gilles de Robien et Dominique Busseureau avec les trois fédérations professionnelles représentatives du transport routier de marchandises (FNTR, TLF et UNOSTRA).

Quelques-uns des engagements contenus dans cette charte :

- sensibilisation de l'ensemble des entreprises de transport au risque routier
- préconisation d'un taux d'alcoolémie zéro pour tout conducteur routier professionnel
- incitation à faire proscrire l'usage du téléphone portable
- ...

Bienvenue au Club !

Voici la liste des adhérents qui ont rejoint le club Prosur depuis la dernière édition de Prosur Infos.

Entreprises

COMPAGNIE RHENANE DE
RAFFINAGE Mundolsheim
CUISINES SCHMIDT SALM SAS
Sélestat
SIEMENS PRODUCTION
AUTOMATISATION Haguenau
ALPLAST Sainte-Marie-aux Mines
CLEMESSY Mulhouse
CUISINES SCHMIDT SALM SAS
Lièpvre
MGEN Trois-Épi
DU PONT DE NEMOURS Cernay
PAUL HARTMANN SA Lièpvre
KORZILIUS Colmar

LABORATOIRES ALCON
Kaysersberg
LIEBHERR France Colmar
MADER Travaux Publics
Guebwiller
MARTINKEN Bollwiller
OLRY SA Turkheim
RHODIA P.I. Chalampé Mulhouse
RICOH INDUSTRIE France
Wettolsheim
RLD Alsace Colmar
N. SCHLUMBERGER & Cie
Guebwiller
VOYAGES L. KUNEGEL Colmar
WRIGLEY France SNS Biesheim
ASCOMETAL Hagondange
CALBERSON Moselle Ennery
CFAI Moselle Yutz
GIRAUD Lorraine Metz
ISPAT UNIMETAL Amnéville
PSA PEUGEOT Site de Trémery
Hagondange
SANEF Réseau de Metz
SITA LORRAINE Metz

Partenaires

PREVENTION SECURITE
EUGENE Chatenois
STOPAUTO Erstein
ANPER (Association Nationale
pour la Promotion de l'Education
Routière) Forbach
AUTO ECOLE POLLI Serge
Hayange Marspich
CENTRE DE FORMATION DE
MONITEURS DE LA REGION
LORRAINE Forbach
CONSEIL NATIONAL DES
PROFESSIONS DE
L'AUTOMOBILE Montigny les Metz
FEDERATION BTP 57 Metz
MEDEF Moselle Metz

*Il est rappelé que la Charte
PROSUR, le bulletin d'adhésion au
Club, la liste des adhérents et les
apports spécifiques des
partenaires sont en ligne sur
www.cram-alsace-moselle.fr*

Les VUL passés au crible

L'Observatoire du véhicule utilitaire a passé au crible les équipements de sécurité de 2500 véhicules professionnels.

Conclusion de l'étude : « les véhicules utilitaires semblent encore être le parent pauvre du marché automobile en terme d'équipements de sécurité [...] alors qu'en tant qu'outils de travail, ils sont amenés à être fortement utilisés ».

Parmi les modèles les plus vendus on trouve aussi les moins bien équipés.

Dans la ligne de mire du gouvernement

Le quatrième Comité interministériel de la Sécurité Routière (CISR) qui s'est tenu le 13 janvier l'a désigné l'un des deux axes prioritaires (avec « les jeunes ») des actions de prévention. « L'entreprise est le premier acteur de la réduction du risque pour ses salariés », peut-on lire page 13 du dossier de presse du CISR. Deux directions de travail sont définies : « d'une part la mobilisation de la branche Accident du travail de la CNAMTS qui mobilisera tous ses outils de formation et d'information au niveau national et régional et d'autre part le développement de la négociation de branche sur ce thème ».

Les actions du Club

Les ateliers

- **Diagnostic et évaluation du risque routier en mission**

- **Accident de trajet et vie de l'entreprise**

Tels sont les thèmes des deux ateliers qui ont rassemblé 18 représentants d'entreprises et 4 partenaires le 14 octobre 2003.

Cette première rencontre a principalement été centrée sur des échanges sur l'existant et sur des méthodologies d'action.

Retenez bien cette date!

La prochaine réunion des ateliers est fixée au 15 juin 2004, à 9 heures (Service Prévention de la CRAM- Strasbourg)

Deux axes de travail sont proposés :

- La présentation des actions engagées, l'organisation mise en place, les difficultés rencontrées, les retombées identifiées ou escomptées,...
- Une réflexion sur la meilleure façon "d'enregistrer" les démarches de maîtrise du risque routier dans une sorte de bibliothèque, en vue d'une capitalisation

Ces ateliers sont bien entendu ouverts à des personnes qui n'ont pas participé à la première rencontre et qui souhaitent partager leurs pratiques.

Inscription avant le 28 mai 2004 :

thierry.fassenot@cramam.cnamts.fr